

12 OCT 2018

006446

**DECISION**

**Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire  
des Produits Alimentaires**

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu les nécessités de service

**DECIDE**

**Article 1** : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature, au profit des cadres et responsables relevant dudit Office, pour pouvoir au poste de responsabilité suivant (Voir fiches de poste ci-jointe) :

Directions	Postes
Rabat – Salé - Kénitra	Division des Contrôle et de la Protection des Végétaux

**Article 2** : l'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire ;
- Disposer de 4 ans d'ancienneté ;
- Etre classé, au moins au grade d'Ingénieur d'Etat ;

**Article 3** : le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

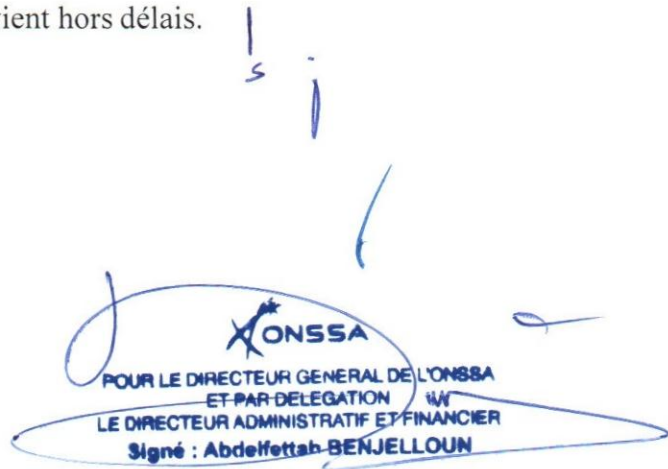
- Une demande du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le/la candidat(e) illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

**Article 4** : Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le **26 OCT 2018**.....sous pli fermé.

**Article 5** : la présente décision est affichée sur les sites : [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).

**NB** : Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération s'elle parvient hors délais.

1  
s  
i



**ONSSA**  
POUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONSSA  
ET PAR DELEGATION  
LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER  
Signé : **Abdelfettah BENJELLOUN**